

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
En N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort 23 mars.

On écrit de Pétersbourg, 19 mars : Un ukase du 2 janvier ordonne qu'à l'avenir les étrangers inscrits dans l'almanach des adresses seront soumis à une surveillance de l'autorité. Cette surveillance s'étendra sur tous les étrangers qui n'exercent aucune fonction publique et notamment les Polonais sans distinction de rang. Tous les étrangers sont soumis à l'obligation de demander des permis de séjour. Ces permis sont frappés d'un droit au profit du gouvernement, dont le maximum sera de 25 roubles pour les hommes et de 15 pour les femmes. Les Israélites russes ou étrangers ne pourront séjourner dans la capitale que pendant six semaines; les étrangers non israélites pourront au contraire y séjourner pendant un an. (Corr. de Hamb.)

— On écrit de Rome, 24 mars : A son dernier voyage ici, M. Rothschild a été présenté à S. S. Depuis le moyen âge des israélites ont vécu opprimés à Rome. Le régime français avait supprimé plusieurs dispositions, qui leur étaient défavorables.

Ces dispositions ont été remises en vigueur depuis, mais supprimées de nouveau par le pape actuel, qui fait même malgré l'exiguité de sa fortune personnelle des aumônes aux juifs indigents.

M. Rothschild en a remercié le saint-père et recueilli l'espoir d'obtenir de nouvelles concessions en faveur de ses co-religionnaires.

Il y aura la semaine prochaine un consistoire extraordinaire et à Pâques un second consistoire, dans lequel quelques prélats recevront la pourpre. On attend avec anxiété des nouvelles positives sur la sentence prononcée contre l'archevêque de Posen et de Gnesen, et la publication de la sentence définitive à Berlin. Les démarches que fera le saint-siège dépendront entièrement de l'issue de ce procès. (G. U. d'Augbourg.)

ANGLETERRE. — Londres, 25 mars.

Il a été remarqué qu'au conseil du cabinet qui s'est tenu samedi chez le marquis de Lansdowne, tous les ministres étaient présents, ce qui fait conjecturer qu'il s'agissait d'affaires intéressantes.

— Le correspondant parisien du Times dit dans sa dernière lettre que la véritable cause pour laquelle on a tenté de reconstruire un cabinet, est parce que MM. Soult et Thiers sont favorablement disposés pour l'Angleterre; tandis que le roi Louis-Philippe penche vers la Russie. « Sa Majesté », dit le correspondant, s'est compromise vis-à-vis de la Russie, ou a été compromise par d'autres, à tel point qu'elle ne peut se rétracter, et MM. Soult et Thiers sont décidément d'avis qu'il faut maintenir les relations intimes avec l'Angleterre. Cette assertion on peut ne pas y ajouter foi, on peut s'en moquer, mais je déclare qu'elle est exacte, je la tiens d'une autorité des plus respectables. »

— Le Courier reproduit cette lettre, et dit que le motif qu'elle indique peut expliquer l'hésitation de Louis-Philippe, et est très probable tout nouveau qu'il est.

— On a des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 18 courant. Le ministre des finances, M. Manuel de Carvalho, avait offert sa démission, mais une adresse des cortès à la reine avait prié la reine de ne pas l'accepter.

FRANCE. — Paris, le 26 mars.

Les négociations renouées hier pour composer un ministère de coalition ont abouti, dit-on, à un résultat; du moins, plusieurs journaux, notamment le Journal des Débats, publient déjà la liste des nouveaux ministres. Voici cette composition définitive, selon eux :

Le maréchal Soult, président du conseil et ministre de la guerre; M. Thiers, ministre des affaires étrangères; M. Guizot, à l'intérieur; M. Duchâtel, au commerce et travaux publics; M.

Passy, aux finances; M. Dufaure, à la justice; M. Sauzet, aux cultes, et M. Villemain, à l'instruction publique.

Le Moniteur qui devait, disait-on, contenir ces nominations garde un silence absolu. La nouvelle de la composition du cabinet est donc au moins prématurée.

— M. le maréchal Soult, M. Dupin, M. Humann et M. le duc de Broglie ont été reçus hier par le roi.

— Dans la soirée, LL. MM. ont reçu M. le chargé d'affaires de Naples, M. l'intendant-général de la liste civile, M. le vicomte d'Houdetot, pair de France, M. Teste et plusieurs autres députés.

— On lit dans le Messager :

« M. le maréchal Soult ayant renoncé à former un cabinet, M. le duc de Broglie avait été mandé hier chez le roi. Rien de positif n'a transpiré sur l'entretient que M. de Broglie a eu avec S. M. Il paraît cependant certain que les membres influents du centre droit s'occupent de la composition d'un ministère; mais jusqu'à présent il n'y a encore rien d'arrêté. »

— On assurait généralement ce soir que M. Guizot et M. Thiers s'étaient rapprochés et qu'ils étaient tombés d'accord sur les points qui les avaient divisés, il y a quinze jours.

On paraissait croire qu'enfin nous aurions un ministère, et que dans quarante-huit heures au plus tard le Moniteur publierait les noms des membres du nouveau cabinet.

Dans cette combinaison, M. Guizot est ministre du commerce et des travaux publics; et M. Thiers a le portefeuille des affaires étrangères; M. Passy celui des finances; M. Dufaure celui de la justice; M. Sauzet celui des cultes, et M. Villemain celui de l'instruction publique. M. le maréchal Soult est ministre de la guerre et président du conseil. (Débats.)

— On lit dans le Courrier Français :

« Le maréchal avait essayé de former, avec les débris du ministère centre gauche et à l'aide de quelques noms doctrinaires, un cabinet dont M. Thiers aurait été exclu. Les journaux ministériels insinuent que cette combinaison a manqué par la faute de M. Thiers: La vérité est que le projet du maréchal a été abandonné avant d'avoir reçu un commencement d'exécution; et l'on a pu se convaincre, plus tard, que M. de Broglie et M. Duchâtel, que l'on croyait disposés à s'y prêter, n'auraient pas donné leur adhésion. »

Hier, M. de Broglie et M. Thiers se sont vus. M. de Broglie a voulu faire part à M. Thiers de l'entretient qu'il avait eu avec le roi, et dans lequel il s'était borné à donner des conseils; M. de Broglie ne s'est point chargé de former un cabinet ni d'en rassembler les éléments; mais il a pu se regarder comme un intermédiaire utile pour concilier les personnes et les situations. Hier au soir, ses amis répandaient le bruit que tout était terminé et que nous allions avoir un ministère.

— Hier soir, à l'Opéra, on disait que le cabinet en négociation devait avoir pour pivot M. le maréchal Soult, M. Thiers et M. Guizot, mais rien n'indiquait encore une solution. Les membres influents du centre droit avaient reconnu l'impossibilité de former une administration qui ne comprendrait pas MM. Soult et Thiers, et personne ne contestait que l'élément centre gauche ne dut y entrer en majorité. (J. de Paris.)

— La négociation entre les amis de M. Thiers et M. Guizot rompu comme on le sait, presque à son début a été reprise, dit le Temps, au point où elle avait été laissée; seulement on serait à la veille d'accorder le portefeuille de l'intérieur à M. Guizot, point qui avait soulevé précédemment les vives réclamations de la gauche et qui avait amené la rupture des pourparlers. Dans ce cas-ci M. Duchâtel serait au commerce; M. Passy passerait aux finances; et la présidence serait toujours réservée à M. le maréchal Soult. La question d'Espagne serait acceptée texte et commentaire de M. Thiers.

— On paraît beaucoup redouter la fin du mois; certaines branches du commerce éprouvent un malaise réel qui fait craindre de graves catastrophes.

— L'éléphant mâle du Jardin-des-Plantes, est mort avant-hier, d'une maladie d'intestins. Son traitement consistait en eau

meillée, qu'on lui administrait par doses, et ces doses comportaient la valeur de six seaux environ : on y mêlait quelquefois du sulfate de soufre. Asia avait un caractère fort indocile, et le comte Géan, aux soins duquel il avait été confié dès l'âge de dix-huit mois, était la seule personne qu'il affectionnât et qui eût quelque influence sur lui. Dans les derniers jours de sa maladie, Géan parvenait seul à obtenir quelque docilité de son élève, lorsqu'il s'agissait d'exécuter les prescriptions, et Géan a été obligé de se tenir jour et nuit auprès de lui.

— Les dernières nouvelles d'Espagne du 19, arrivées aujourd'hui, sont sans importance. On savait seulement que les fournitures de l'armée étaient assurées pour les trois mois importants de campagne active.

— L'Indicateur Marseillais annonce que M. de Torreno est en ce moment à Marseille.

— Hier, un gentleman, atteint sans doute de spleen, résolu d'en finir avec la vie. Il prit un fiacre et se fit conduire à Neuilly. Pendant le trajet, il quitta ses vêtements; et, arrivé aux portes du village, le cocher ouvre la portière. Mais quel n'est pas son étonnement de voir un individu complètement nu qui, d'un bond, s'élança dehors et se met à courir de toute la vitesse de ses jambes vers la Seine où il se précipite.

Se mettre à la poursuite du fugitif, ôter sa redingote et son chapeau, puis se jeter à la nage, fut pour le cocher l'affaire d'un instant. Saisissant l'Anglais par la nuque, il est assez heureux pour le ramener à bord. Alors une autre scène commence. L'Anglais veut absolument se noyer. Le cocher épuise tous les moyens de persuasion pour empêcher ce funeste dessein. Le gentleman, furieux qu'on ne l'ait pas laissé mourir, s'arrache les cheveux en répétant sans cesse : I am resolved to die (je veux mourir.)

Enfin, ne pouvant vaincre son obstination, le cocher prend un parti extrême; il empoigne brusquement son homme, bon gré mal gré, il l'emballe dans son fiacre, et le ramène au galop à Paris. Ce matin, ce cocher est allé réclamer le prix de sa course. Le gentleman, revenu de ses idées de suicide, a fait remettre dix louis à son libérateur. (La Presse.)

— M. le duc de Chevreuse vient de mourir à l'âge de cinquante-cinq ans, dans son château de Dampierre, commune de Chevreuse, arrondissement de Rambouillet. Il laisse l'une des plus riches successions de France. L'héritier de son nom est M. le duc de Luynes, membre libre de l'académie des inscriptions et belles-lettres et membre du conseil-général de Seine-et-Oise.

La nouvelle de la composition presque certaine du ministère avait disposé tout le monde à la hausse. Mais ce qui a surtout donné lieu à beaucoup d'affaires au commencement de la bourse, c'est un avis qui a été affiché à la caisse des dépôts et consignations portant qu'elle commencerait vendredi prochain à acheter pour 200,000 fr. de rentes par jour jusqu'à concurrence de 4 millions et demi.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 27 mars.

A l'occasion du traité de commerce et de navigation conclu entre la Belgique et la Sardaigne, S. M. le roi de Sardaigne a conféré à M. le chevalier de Theux de Meylandt, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, le grand cordon de Saint-Maurice et Saint-Lazare.

— On parle d'une revue générale de la garde civique qui sera passée par le roi, pour la remercier du service fait par elle depuis un mois.

Bruxelles, le 27 mars. — (5 heures.) — Transactions assez actives, légère tendance à la hausse pour certaines valeurs. Comme notre question politique est finalement franchée quant à ce qui regarde les Chambres législatives, tous les regards se tournent vers la France. Les nouvelles d'hier si elles ne sont pas aussi hasardées que les précédentes, annoncent que l'on touche au terme de la dernière combinaison, les noms cités plaisent assez parce qu'ils offrent des garanties d'ordre et de capacités, cependant on doute déjà de la durée d'un pareil cabinet.

Fonds d'état: dette active 2 1/2 p. c. 57 1/2, 5 p. 100 5/8 et P. 4 p. c. 91 3/4 A., 5 p. c. 71 1/4 A. Société Générale titres au nom 775, certificats

Feuilleton.

UN AMOUR D'ENFANT.

(Suite et fin, voir le n° d'avant-hier.)

En ce moment, la petite Lucy rentra de l'école, embrassa son père et son premier mot à sa maman fut : Où est bon ami ? papa l'a-t-il vu ?... Et puis il y eut un moment de silence effrayant qui voulait dire : Quel est ce bon ami ?

Comme le mari réitérait sa demande d'un ton sec et impérieux. Mon ami, lui dit la jeune femme tremblante, ne te fâche pas, tu vas tout savoir. Pendant ton absence, nous avons reçu un étranger; il se mourait de fatigue et de besoin; il nous a demandé l'hospitalité pour une nuit; je la lui ai donnée, et ce matin il est parti.

Tout cela fut débité d'un ton si naturel que Lucy elle-même y fut trompée; mais sa mère n'avait pas prévu son chagrin. Il fut si violent qu'elle essaya vainement de la calmer.

— Parti! parti! il m'avait tant promis d'attendre mon retour.... Oh! c'est bien mal!

Et elle se désolait. Tout à coup, à travers les vitres de la porte du boudoir où l'étais réfugiée, elle aperçut sur un fauteuil le bouquet de roses blanches qu'elle m'avait donné; alors elle se prit d'une violente colère.

Partir, disait-elle, sans emporter même le bouquet que je lui ai donné, ah! c'est indigne. Je veux l'avoir ce bouquet et le mettre en pièces. Mais qui a formé cette porte? où est donc la clé? maman, donne-la moi.

— Je ne sais ce qu'elle est devenue, répondit la mère troublée; je crois que Fanchette l'a égarée.

— Qu'elle la cherche, répliqua Lucy, dont l'impatience éclatait de la manière la plus violente. Je la veux.

Elle était pâle, frappait du pied, en répétant toujours : Je la veux! La clé... la clé! Son père essaya quelques moments de la calmer; mais la voyant fondre en larmes, il dit à sa femme d'une voix sévère :

— Voyons! que cela finisse; je n'aime pas qu'on contrarie cet enfant : cela la rend malade. Si la clé est perdue, qu'on envoie chercher un serru-

rier, ou qu'on enfonce la porte. Mais non; je me rappelle que j'ai une seconde clé, je vais la chercher.

Il entra aussitôt dans son cabinet, et moi, je frissonnai involontairement en entendant la jeune femme s'écrier à plusieurs reprises : « Ah! le malheureux, il est perdu! et c'est toi, ma fille! »

Le mari rentra précipitamment en tenant une clé à la main. Déjà il l'avait placée dans la serrure lorsque sa femme l'arrêta.

— Mon ami, lui dit-elle d'une voix profondément altérée, mon ami ne sois pas irrité de ce que tu vas voir. Ce voyageur dont je t'ai parlé... que je t'ai dit parti...

— Eh bien ?

— Il est encore là.

— Là, s'écria l'époux avec un accent de colère. C'est donc un amant pour que vous ayez tant d'intérêt à le cacher ?

En parlant ainsi il repoussait sa femme et tournait la clé avec une rapidité nerveuse. La porte s'ouvrit.

— Non monsieur, lui dis-je en sortant aussitôt; non, ce n'est pas un amant. Si cela m'eût été possible, il y a longtemps que ma présence aurait terminé ce pénible débat. Madame n'a rien à se reprocher, en me cachant, elle n'a obéi qu'à la pitié. Je suis un proscrit.

Pour achever de dissiper les soupçons jaloux que je lisais toujours dans ses yeux j'ajoutai : rien ne me coûtera pour vous convaincre de la vérité; je suis le comte de S.

— Vous s'écria-t-il, vous le comte de S... que l'on cherche partout !

— Lui-même. Je n'ai pas craint de vous livrer mon secret, mais j'ai fait je le pense, à un homme d'honneur. Quand je suis entré chez vous, je n'avais pas mangé depuis quarante heures; votre femme n'a pas cru que me donner du pain fut un crime.

— C'en est toujours un que de sauver un aristocrate, me répliqua-t-il, d'une voix tonnante. Puis me serrant la main avec force et me regardant d'un oeil fixe, il ajouta : « Tu ne sais donc pas que tu es chez Joseph Lebon ! »

— Lebon !... m'écriai-je, en reculant involontairement à ce nom redouté.

— Oui Lebon, qui se vante de n'avoir jamais fait grâce à un de ses pareils et qui dans un moment aura pourvu à ton sort.

En disant cela, il alla du côté de la porte en appelant un domestique. La jeune femme pleurait et moi je contemplais cet homme horriblement cédébère, qui dans ce moment inondait de sang sa ville natale, se jouant jusqu'au pied de l'échafaud des angoisses de ses victimes, effrayant de ses fureurs et de ses vengeances les chefs eux-mêmes de la Montagne qui l'appelaient le sanguinaire. Ce n'était plus un homme qui s'offrait à mon imagination troublée, mais le fantôme de la mort, hideux et menaçant. Après quelques minutes d'un silence de terreur un domestique parut.

— Qu'on aille sur le champ à la commune, dit Lebon, demandez de ma part une escorte pour conduire un prisonnier.

Le domestique prit le billet et sortit.

— En attendant, continua-t-il en se tournant vers moi, tu resteras dans cette chambre. Elle n'a d'autre issue que celle qui donne dans mon cabinet; mais je suis là. Tu vois ces armes, et en disant cela il me montra deux pistolets chargés qu'il portait toujours sur lui, à la moindre tentative pour l'échapper je te brûle la cervelle, foi de Lebon.

— Ne craignez de ma part aucune résistance, lui dis-je; si vous êtes le maître de ma vie, c'est que Dieu l'a voulu. Je saurai subir mon sort quel qu'il soit.

Je saluai sa femme, je rentra dans mon boudoir; il ferma la porte à double tour, prit la clé, et pour la seconde fois je me trouvai prisonnier. Lebon rentra dans son cabinet, qui n'était séparé de la pièce où je me trouvais que par une très mince cloison. J'entendis qu'il reprochait durement à sa femme d'avoir voulu le compromettre en me cachant. La pauvre femme pleura long-temps; long-temps elle essaya de déchirer le tigre.

— Ne le faites pas conduire à Arras, lui disait-elle. Laissez à d'autres ce sang à répandre. Signalé comme il l'est, il ne peut échapper. Mais du moins, ce ne sera pas nous; nous ne lui aurons pas donné l'hospitalité pour le livrer. Oh! je vous en supplie, dit-elle en tombant à ces genoux, sauvez-le!

— Le sauvez! quand cessera-t-il mon frère, je ne le sauverais pas.

Puis il ajouta : sortez. Il faut que j'en fasse mon rapport au comité des saluts publics.

La jeune femme sortit en pleurant, et tout rentra dans le silence. Quelques minutes après j'entendis que l'on frappait doucement à la porte du cabinet.

— Qui est là ? dit Lebon, avec humeur.

au porteur émission de Paris 1640 Société de Mutualité 11075 (107 1/2) A. Banque de Belgique 600 695 (69 1/2) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (101 1/2) Société de Commerce 1250 (125) Lits Militaires 3270 (109). L'actif espagnol un peu plus demandé reste comme la veille à 17 1/4 A.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES. Huile presque sans affaires, vendeurs retirés, rien en tourteaux. Anvers, deux heures 3/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 17 5/8 1/2.

SENAT. — SÉANCE DU 27.

(Présidence de M. de Schiervel.)

A dix heures un quart, la séance est ouverte par l'appel nominal et la lecture du procès-verbal.

L'ordre du jour appelle en premier lieu la discussion des projets de loi allouant des crédits supplémentaires au département de la justice et au département de l'intérieur. Ces projets sont adoptés sans discussion, à l'unanimité.

Le sénat adopte également, et sans discussion, le projet de loi tendant à proroger la loi relative à la sortie des os et le projet qui maintient en vigueur certaines dispositions de la loi sur l'enseignement supérieur.

On passe à la discussion du projet de loi relatif à la réexportation des grains entreposés postérieurement à la prohibition.

M. Engler. Messieurs, je demanderai à M. le ministre de l'intérieur s'il ne se propose pas d'étendre cette faculté de réexportation aux grains qui auront été convertis en farines dans le pays. J'ai déjà eu l'honneur d'appeler son attention sur cet objet très-important en ce qu'il peut donner lieu à une grande main-d'œuvre et fournir un produit considérable pour le commerce d'exportation.

M. le ministre de l'intérieur. Messieurs, ainsi que je l'ai déjà dit dans une autre enceinte, le projet qui doit autoriser la réexportation des grains après leur conversion en farine, a été préparé; mais comme il doit être examiné par le département des finances, sa présentation a été retardée.

L'article unique du projet est adopté à l'unanimité.

Le Sénat adopte enfin, également sans discussion et à l'unanimité, le projet portant des modifications au tarif des douanes pour la frontière du Luxembourg et du Limbourg.

La séance est levée à 11 heures. Le Sénat s'ajourne indéfiniment.

LIÈGE, LE 28 MARS.

LOUIS-PHILIPPE.

La marche de Louis-Philippe nous inspire, depuis quelque temps, de sérieuses inquiétudes pour lui et pour la France. Décidé à gouverner par lui-même et à faire prévaloir sa volonté personnelle dans l'administration du pays, il semble avoir perdu l'intelligence des principales conditions du gouvernement représentatif, et vouloir ressusciter des traditions mortes que le souffle puissant de Napoléon seul avait ranimées un instant.

Après avoir proclamé que la Charte serait désormais une vérité, et que la France était appelée enfin à jouir des véritables bienfaits du gouvernement constitutionnel, un ministère réellement responsable, une représentation nationale à la majorité de laquelle il s'empresserait toujours de se soumettre, il semble avoir oublié ses promesses, et ne s'appliquer qu'à faire triompher des idées diamétralement opposées, sous plusieurs rapports, à celles dont la France, par l'organe de ses mandataires, demande l'application franche et entière, surtout dans les relations de sa politique extérieure.

Louis-Philippe veut être le président réel de son cabinet et le pivot sur lequel doit tourner l'administration de l'état. Il ne recule pas même devant le danger d'assumer, sur sa tête, une responsabilité immense, et, pour lui, l'inviolabilité de la couronne paraît être un embarras plutôt qu'une garantie. Cette doctrine si maladroitement mise en pratique ne justifie-t-elle pas, jusqu'à un certain point, les accusations dont le roi a été l'objet, et ne l'expose-t-elle pas à de nouvelles agressions de la part de ces hommes pour qui le meurtre et l'assassinat sont des théories politiques? Nous concevons tout ce qu'il y a de pénible, pour un homme d'un caractère aussi élevé que Louis-Philippe, dans le rôle purement passif auquel sont aujourd'hui condamnés les monarques constitutionnels; mais c'est une nécessité de notre époque à laquelle il faut se résigner; c'est l'application d'un des grands principes du gouvernement représentatif qu'on ne saurait violer sans provoquer de nouvelles révolutions.

Louis-Philippe le savait en montant sur le trône; il a librement souscrit le pacte qui le lie à la nation française, il a volontairement accepté toutes les conditions qu'il renferme. Il ne saurait donc prétexter cause d'ignorance, il ne saurait pas davantage

appeler à son aide une interprétation fallacieuse de quelques clauses de ce contrat, pour se faire décerner un pouvoir illimité, et gouverner en dehors de la majorité des chambres, qui seule fait la loi, qui seule a le droit de la faire. L'article 14, qui a perdu Charles X, a été abrogé. Les coups d'état sont devenus impossibles. Et quand même ils ne le seraient point, nous ne croyons pas que Louis-Philippe soit jamais disposé à en renouveler le périlleux essai.

Louis-Philippe est un monarque libéral et éclairé; il n'aspire qu'à rendre la France heureuse et à maintenir la paix du monde. Mais il peut se tromper dans le choix des moyens propres à parvenir à ce but. Sa sagesse peut faillir. Elle peut se trouver en opposition avec celle qui prévaut dans les conseils des hommes que la Charte a donnés pour ministres à la royauté. C'est ce qui arrive aujourd'hui. Le parti qui a triomphé aux dernières élections et auquel la majorité de la chambre paraît être acquise, pense autrement que le roi, sur différents points, et ne se montre nullement déterminé à abandonner ses idées pour adopter celles du roi. Au contraire, il y tient vivement. C'était donc au roi à céder, en vertu du principe constitutionnel qui veut que la minorité se soumette à la majorité, et que le roi choisisse toujours ses membres dans les rangs de cette dernière. Mais il paraît qu'il en est autrement et que Louis-Philippe est bien décidé à son tour à faire prévaloir ses opinions. Puisse-t-il ne pas se repentir de cette obstination aveugle!

Il y a beaucoup d'analogie et de ressemblance entre Louis-Philippe et le roi Guillaume; tous deux ont toujours voulu prendre une part trop active à l'administration de l'état. Cela se concevait chez le roi Guillaume qui ne s'est jamais considéré comme roi constitutionnel. Il prétendait régner, lui, en vertu des droits de sa maison. La loi fondamentale, à ses yeux, n'était pas un contrat synallagmatique. C'est volontairement qu'il avait consenti à poser quelques restrictions à l'exercice de son pouvoir souverain. Mais Louis-Philippe sait bien qu'il ne règne pas à des conditions semblables. Il est roi par la grâce du peuple et il a fait le serment de s'en souvenir toujours. On ne comprend donc pas cette infidélité aux principes et aux loix de son origine, et une pareille anomalie est d'autant plus inexplicable qu'on ne saurait refuser à Louis-Philippe une haute raison et des intentions généreuses.

Qu'y aurait-il donc de si dangereux dans l'essai d'une politique plus ferme que celle qui a présidé, depuis quelque temps, aux destinées de la France? Qu'y aurait-il de si humiliant pour le roi à se soumettre au vœu de la majorité qui demande un changement de système? Le ministère dont la formation vient d'avorter, voulait le maintien de la paix, but principal des efforts de Louis-Philippe. Il avait pris à cet égard des engagements formels, et nous ne croyons pas qu'il s'en fût départi. En s'effaçant pour quelque temps, en laissant le champ libre à ses ministres, en leur permettant de gouverner dans le sens le plus étendu du mot, Louis-Philippe aurait donc fait un acte de haute sagesse, acte qui n'aurait nullement compromis le triomphe du système auquel il a consacré ses veilles laborieuses, acte qui aurait mieux consolidé la royauté que son intervention incessante dans toutes les affaires politiques.

Si le ministère avait dévié de son programme, ou s'il avait été dans l'impuissance de le mettre à exécution, le roi n'en aurait pas été responsable; il eût pu dire à la France: J'ai choisis les ministres que la majorité m'a désignés, et en agissant ainsi, je n'ai fait que me conformer aux obligations qui me sont imposées par le vote électoral; j'ai sacrifié, comme je du le faire, mes opinions à leurs opinions, sur une foule de points qui auraient pu susciter de graves embarras. Vous prétendez qu'ils ont été infidèles à leur mission; c'est possible; mais s'ils ont commis des fautes, ne les attribuez pas à moi, j'en décline la responsabilité, et puisque vous m'avez refoulé dans le sanctuaire d'une inviolabilité absolue, permettez-moi que j'y reste.

C'est ainsi que règne le roi Léopold; c'est ainsi que devrait régner tout monarque constitutionnel, et c'est avec un profond regret que nous voyons Louis-Philippe s'écarter de cette marche si sage, qui lui était dictée autant par son intérêt dynastique que par l'intérêt de la France. Il a oublié un instant que la royauté aujourd'hui n'exerce plus qu'un pouvoir de tolérance et qu'on ne lui permet d'exister qu'à la condition de se montrer aussi rarement que possible. C'est une suite nécessaire de la réaction du siècle contre la perpétuité du pouvoir et sa transmission héréditaire, et c'est pour ne pas l'avoir comprise que Charles X et Guillaume ont été expulsés de leurs états.

MILICE. — ÉTUDIANTS EN THÉOLOGIE.

Tout le monde connaît maintenant le conflit soulevé par le conseil de milice du canton de Waremme, par l'interprétation qu'il a donnée à la loi sur la milice, relativement à la forme des

certificats que les étudiants en théologie doivent fournir afin d'obtenir l'exemption du service militaire. On sait que le conseil et la députation des états, saisi en appel, ont décidé qu'ils n'admettraient comme valides que les certificats signés par l'évêque, chef du diocèse, et qu'ils ont rejeté tous ceux qui ont été délivrés par les vicaires-généraux, contre-signés par le secrétaire de l'évêché, quoique ces fonctionnaires eussent agi par délégation de l'évêque; on sait aussi que M. l'évêque persiste à refuser sa signature, se fondant sur ce qu'il y a fausse interprétation de la loi dans l'espèce.

Mais voici que le conseil de milice de Liège, appelé à statuer sur les mêmes questions, soulève d'autres incidents dont l'issue est encore problématique. Dans sa première session qui eût lieu au mois de février dernier, cette assemblée décida qu'elle admettrait les certificats signés par le président du séminaire, parce que ce fonctionnaire lui semblait être tout aussi compétent que M. l'évêque pour les délivrer. Les pères de miliciens, étudiant en théologie, ont en conséquence fait les diligences nécessaires et ont obtenu des certificats de M. Gothale, président du séminaire de Liège, attestant leur dite qualité, et ces certificats ont été présentés au conseil. Mais après avoir admis comme valides, dans sa séance du 25 de ce mois, le lendemain 26, il les a rejetés comme insuffisants.

Le conseil se composait, le 25, de M. Romsée, bourgmestre de Beyne, Deleuxy, notaire, et Demathion, major commandant le fort de la Citadelle, lesquels composaient aussi le conseil à sa première session; mais le 26, M. Deleuxy y était remplacé par M. Pavoué Galand, qui persiste à n'accorder qu'à M. l'évêque seul, le pouvoir de délivrer les certificats valides. Il est probable que ces deux résolutions, si diamétralement opposées l'une à l'autre, n'ont été prises qu'à la majorité que MM. Deleuxy et Galand ont alternativement déplacée.

Que fera la députation des états qui sera bien probablement saisie de ce nouveau conflit? Persistera-t-elle dans sa première manière de voir en rejetant aussi les certificats signés par M. le président du séminaire, ou admettra-t-elle ces certificats comme le conseil de milice l'a fait durant la première session? Nous verrons bien.

Encore une imprudence dans le bassin houiller de Seraing. Avant-hier, à la houillère de l'Espérance, un mineur allemand, père de cinq enfants, s'était assis sur la première traverse de la division de la bure, en attendant que le machiniste eût fixé le panier au niveau de sol, pour recevoir les ouvriers. Le cuffat, en remontant, a accroché les pieds du malheureux allemand, l'a fait trébucher en arrière, et l'a précipité dans l'autre division de la bure; il est tombé d'une hauteur de quatre cent et cinquante mètres, baloté d'une paroi à l'autre. Son cadavre était horriblement mutilé. L'émotion des ouvriers de la mine, comme cela arrive toujours lors d'un grave accident, a eu pour effet de faire cesser immédiatement les travaux de la journée.

Voici les prix moyens du froment et du seigle sur les divers marchés régulateurs du royaume pendant la 5<sup>e</sup> semaine du mois de mars:

Arlon, froment fr. 49 58, seigle fr. 15 74; Anvers, f. 24 84, s. 13 44; Bruges, f. 25 28, s. 11 80; Bruxelles, f. 25 97, s. 15 46; Gand, f. 25 51; s. 11 66; Hasselt, f. 22 12, s. 14 60; Liège, f. 22 87, s. 13 19; Louvain, 54 41, s. 13 00; Namur, f. 25 27, s. 13 66; Mons, f. 24 15, s. 11 59.

Il résulte des dispositions, combinées, ensemble, des lois du 31 juillet 1834 et du 5 janvier 1839, ainsi que de l'état ci-dessus: 1<sup>o</sup> Que les grains et farines de froment et de seigle sont désormais, et jusqu'au 15 juillet 1839 exclusivement, admis à l'entrée du royaume à un simple droit de balance de 50 centimes par 1000 kil.; 2<sup>o</sup> que les grains et farines de froment continuent d'être prohibés à la sortie; 3<sup>o</sup> que les grains et farines de seigle sont admis, à la sortie, à un droit de 25 c. par 1000 kil.; 4<sup>o</sup> que les pommes-de-terre et leurs farines restent prohibées à la sortie.

On lit dans le Messager de Gand: Nous sommes heureux de pouvoir affirmer ce que nous avons dit hier sur le résultat qu'a eu pour le capitaine Van Oterwaele son duel avec le capitaine Herz. Cet officier reprendra son service dans quelques jours. Nous croyons aussi nécessaire de faire connaître que la cause de ce duel, n'est pas une rivalité d'amour comme l'ont dit d'autres journaux, mais une grossière insulte reçue par le capitaine Van Oterwaele en présence de plusieurs officiers supérieurs. Le capitaine Herz, traduit de ce chef devant un conseil de guerre, avait été condamné à quinze jours de prison, à l'expiration desquels le capitaine Van Oterwaele avait cru devoir demander une autre satisfaction, d'autant plus que le capitaine Herz avait déclaré plusieurs fois qu'il ne laisserait

— C'est moi, petit père.  
— Je reconnais la voix de Lucy.  
— C'est toi, chère petite, dit Lebon en ouvrant aussitôt. Entre, mon enfant: que me veux-tu?  
— Je veux te gronder.  
— Moi? Et pourquoi?  
— Parce que tu ne m'as pas embrassée.  
— C'est vrai. Comme tu le disais, je mérite d'être grondé.  
Alors le farouche terroriste prit sa fille sur ses genoux, et l'embrassa... et puis, ô prodige! à mesure que l'enfant parlait, sa voix rude semblait s'adoucir, comme la veille j'avais entendu s'humaniser la voix du terrible Mouton, quand l'enfant lui avait dit: Baisez vite le monsieur, je le veux.  
— As-tu été bien sage aujourd'hui à ta pension?  
— Oh! oui: on a été bien content de moi.  
— Alors embrasse-moi pour te récompenser?  
— Oh! mais, dit Lucy énement, si je t'embrasse, c'est toi qui auras la récompense.  
— Tu as raison, mon enfant; tes caresses me délassent et rafraîchissent mon sang embrasé.  
— Mais nous sommes convenus d'autre chose.  
— De quoi donc?  
— Tu sais bien ce que tu m'as promis?  
— Je l'ai entièrement oublié.  
— C'est joli! oublier les promesses faites à sa fille.  
— Voyons, aide-moi un peu. Je ne demande pas mieux que de payer mes dettes.  
— Tu m'as dit que le jour où j'écrirais, tu me donnerais ce que je voudrais.  
— Hé bien, chère enfant?  
— Hé bien, dit Lucy tout bas et avec une gentillesse indicible, j'écris.  
— Tu écris, ma fille! Tu écris, chère petite! Tu écris! Ah! tu es une adorable enfant de me faire une pareille surprise. Hé bien, donne-moi un échantillon de ton talent, et toi de Lebon, je te donnerais à mon tour ce que tu voudras.  
Il y eut ici un moment de silence, pendant lequel Lucy écrivait. Après quoi, Lebon lui dit:

— Voyons tes jolies pattes de mouche. Diable! c'est superbe. Tu ne vas pas très-droit, mais c'est égal. Qu'est-ce qu'il y a là?  
— C'est pourtant bien lisible.  
Et Lucy prenant le papier lut: Je veux la grâce du proscrit.  
J'étais vivement ému, et j'écoutai avec plus d'attention.  
— La grâce du proscrit! s'écria Lebon; tu n'y penses pas.  
— Si, mon papa; je la veux.  
— Tu ne l'auras pas.  
— Je l'aurai.  
— Mais...  
— Point de mais...  
— Si...  
— Point de si.  
— Que diable, mademoiselle, je suis le maître!  
— Je le sais bien; c'est pour cela que je te le demande.  
— Lucy, écoute-moi, chère enfant; je te donnerai tout, excepté cela.  
— Et moi je ne demande rien, excepté cela. Chose convenue, chose due.  
— Mais, mon amour, cela ne dépend pas de moi.  
— Oh! si, petit père; tu as dit tout-à-l'heure que tu étais le maître, et tu l'es, je le sais. Si tu écris, il sera tué, et si tu n'écris pas, il sera sauvé. Maman me l'a bien dit tout-à-l'heure... Et s'il était tué, c'est la petite Lucy qui en serait cause, car, sans moi, tu n'aurais pas été chercher la clé; sans la clé, tu ne l'aurais pas vu, et si tu ne l'aurais pas vu, il ne serait pas tué. Lui, tué! oh! non, c'est impossible!  
— Mais, ma fille...  
— Oh! laisse-moi te dire: tu ne sais pas que je t'aime!  
— Tu t'aimes, et pourquoi?  
— Pourquoi? Je n'en sais rien, mais je t'aime... Je t'aime de tout mon cœur; je t'aime parce que je t'ai sauvé; oui... oui... c'est moi qui t'ai sauvé, avec Mouton. C'est mon prisonnier à moi, il m'appartient. Oh! si tu l'aurais vu, pâle, mourant de faim, et me disant d'une voix si douce; chère petite, ayez pitié de moi!... tu aurais fait comme moi, car tu as bon cœur aussi, toi. On te croit dur, méchant; mais moi, ta petite Lucy, je te connais bien; je sais bien que tu es bon. Plus d'une fois je t'ai vu pleurer en m'embrassant, et, tiens, encore à présent.  
— Ma fille, ma fille, laisse-moi, s'écria le représentant d'une voix émue. Mais Lucy reprit avec vivacité:

— Non, je ne te laisserai pas, avant que tu ne m'aies donné le papier que tu viens d'écrire.  
— C'est impossible.  
— Maman m'a dit que c'est l'arrêt qui le condamne. C'est pour cela que je le veux.  
— Lucy, soyez raisonnable.  
— Je le veux, te dis-je.  
— Lucy nous allons nous fâcher.  
— Ça m'est égal.  
— C'est mal ce que vous dites là. Vous ne craignez pas de faire de la peine à votre petit père.  
— Et toi! et toi! s'écria Lucy avec une violente explosion et en fondant en larmes; depuis une heure que je te prie... Tu ne m'écoutes pas seulement. Oh! je le vois bien: on a raison de dire que tu es méchant. A présent, je dirai comme tout le monde; car tu n'aimes pas ta fille.  
— Moi, je n'aime pas ma fille!  
— Non tu ne l'aimes pas, puisque tu la refuses, puisque tu la fais pleurer, puisque tu l'est égal qu'elle meure.  
— Que dis-tu?  
— Oui, j'en mourrai, c'est sûr. Depuis ton arrivée, tu ne fais que me contrarier. Aussi je suis toute malade... Oh! mon Dieu!... j'étouffe!  
Ici, je jugeai que Lucy, suffoquée par ses larmes, venait de se trouver mal: car j'entendis son père s'écrier:  
— Ma fille! elle s'évanouit! mon enfant chérie; reviens à toi! Eh! bien! toi; ce papier, tu l'auras; mais entends-moi... Grand Dieu! la pâleur de ta mort!  
En ce moment, j'entendis un violent coup de sonnette. Un domestique entra.  
— Qu'on aille chercher un médecin... non... la voilà qui revient. Cette enfant est d'une sensibilité!... Aussi c'est ma faute. — Ma fille, c'est moi, ton petit père Lebon. — Donne-moi un verre d'eau sucrée, Baptiste... Là, c'est bon.  
— Le citoyen (car le mot le monsieur était alors une appellation inévitable qu'on n'oserait pas permettre chez Lebon), le citoyen, lui dit Baptiste, ne sait peut-être pas que l'escorte qu'il a fait demander est là.  
Ce mot d'escorte fit sans doute frémir Lucy, car je l'entendis aussitôt disant d'une voix faible: Petit père, le papier!...

jamais son adversaire en repos. Ce capitaine Herz est un Français venu en Belgique à la suite du vicomte Pontécoulant. On sait qu'il a succombé dans le duel qui vient d'avoir lieu.

D'après le correspondant de Bruxelles de l'Avondbode, immédiatement après le vote du Sénat on compléterait le ministère par la nomination de M. Rogier comme ministre de l'intérieur, Lebeau ministre de la justice, et Duvivier ministre des finances.

M. le gouverneur du Limbourg vient de demander aux administrations urbaines de la province une liste des étrangers qui se sont établis dans leurs localités respectives, depuis le 26 août 1850. Cette liste doit renseigner avec le plus grand soin leurs noms, lieu de naissance, âge et profession, leur dernier domicile, la date de leur arrivée en Belgique, les causes de leur séjour dans le royaume, leurs moyens d'existence, leur conduite morale et politique, en un mot tout ce qui peut servir à les bien faire connaître.

Il paraît que ces renseignements ont été demandés par l'administration de la sûreté publique.

Les armées combinées de l'Autriche, de la Prusse et de la confédération germanique s'élèvent à 1,400,000 hommes dont l'Autriche fournit 700,000 hommes, la Prusse 400,000, la confédération 300,000.

Le centre de l'île de la Guadeloupe s'est enfoncé profondément au dessous de niveau de la mer, et cet événement attribué au tremblement de terre qui a dévasté le Martinique, a eu pour résultat de détruire de riches plantations. Plusieurs édifices considérables se sont effondrés dans les crevasses qui se sont ouvertes à la surface du sol.

M. Van Hoesen, professeur de cor à clefs, au Conservatoire royal à Liège, vient d'être engagé à l'Orchestre du Théâtre Royal de Bruxelles, pour la prochaine année théâtrale. M. Van Hoesen, avant d'entrer au Conservatoire, était musicien dans un de nos régiments. Il avait remporté le premier prix à un grand concours qui avait eu lieu dernièrement à la société de la Grande-Harmonie à Bruxelles. C'est une très-bonne acquisition que M. Snel a faite.

L'Avondbode publie un article de fond où il soutient qu'il serait convenable que le Limbourg fut réuni administrativement à la Hollande, mais qu'il n'en est pas de même du Luxembourg, séparé du pays par la province de Liège, par des mœurs et un langage différent. Ce journal cherche en outre à démontrer que c'est à tort que les Luxembourgeois réclament l'accomplissement des promesses faites dans la proclamation royale de 1831, puisque cette proclamation a été faite pour les engager à se soumettre à l'autorité légitime et qu'ils ne l'ont pas fait. Quant aux autres réclamations, on ne peut en faire, dit l'Avondbode, une considération sine quâ non, mais il faut laisser l'appréciation à S. M.

Des lettres particulières de La Haye portent que le gouvernement, après avoir reçu la nouvelle du vote de la chambre des représentants de Belgique, a donné l'ordre à ses troupes de s'approcher des frontières du grand-duché de Limbourg. Elles recevront l'ordre d'en prendre possession aussitôt que le sénat belge aura confirmé le vote de l'autre chambre.

D'après une correspondance de Berlin que publie le Journal allemand de Francfort, le roi a commué la peine prononcée contre l'archevêque de Posen en un simple arrêt sur parole d'honneur. On suppose que l'archevêque ne la donnera pas, et dans ce cas, la décision de cette affaire sera ajournée jusque après la solution définitive de la question belge.

Par arrêtés royaux du 25 mars

Le collège du district électoral de Mons est convoqué pour le 17 avril prochain, à l'effet d'élire un membre de la chambre des représentants, en remplacement de M. Gendebien, démissionnaire.

Le collège du district électoral de Courtray est convoqué pour le 15 du mois prochain, à l'effet d'élire un représentant, en remplacement de M. Bekaert, décédé.

Par arrêté royal du 25 mars, le sieur G.-L.-D.-J. baron de Crassier, procureur du roi près le tribunal de première instance de Malines, est nommé en la même qualité près le tribunal de première instance de Bruxelles, en remplacement du sieur Hody, appelé à d'autres fonctions.

La Gazette de Cologne, du 25 mars, publie l'article suivant: Nous apprenons que le baron O Sullivan de Grass arrivera incessamment de Bruxelles. Toutefois l'affaire du général Skrzynecki n'est pas encore arrangée. Si le gouvernement belge refuse de destituer le général, les puissances du Nord ne rétabliront point leurs relations diplomatiques avec le roi Léopold.

— Tiens, le voilà, mon enfant, lui répondit Lebon, tandis que le domestique s'éloignait d'après l'ordre sans doute qu'il en avait reçu par signe; le voilà; est-tu contente à présent? Méchante, qui dit que je ne l'aime pas, que je veux la faire mourir! Moi, grand Dieu! moi qui donnerais tout, oui, tout pour ma fille que j'adore, que j'idolâtre!

Et il semblait vouloir l'étouffer de baisers.

— Tiens, bois, chère petite, cela te calmera.... et à présent, dors dans mes bras.

J'entendais toujours Lucy qui sanglotait par moment, en proie à des spasmes nerveux, suite naturelle de la crise qu'elle venait d'avoir. Le père tâchait d'endormir ses douleurs en la berçant dans ses bras comme un nouveau-né.

— Mais voyez un peu, disait-il, qui aurait pu deviner ça? quelle exaltation! cette enfant est d'une sensibilité!... Hé bien! nous ne dormons donc pas? Tu ne m'en veux plus? Embrasse-moi!... Voyez donc comme les jolies couleurs sont promptement revenues! Le voilà qui sourit... Qu'est-ce que tu veux, mon enfant?

— Je veux te faire des papillottes, dit avec gaieté Lucy, qui passait en un moment de l'extrême douleur à l'extrême joie.

— Folle!

— Tiens! si tu te voyais; tu es gentil comme ça.

Je jugeai que mon arrêt de mort s'en allait en tire-bouchons. Lucy riait aux éclats; elle accablait de caresses son redoutable père qui se prêtait avec une docilité merveilleuse à tous ses caprices. Il semblait que la nature eût concentré dans son amour pour sa fille tout ce qu'elle avait donné de sensibilité à cette âme de fer.

— Ah ça, maintenant tu n'es plus malade?

— Non.

— Eh bien! descends à terre et rends-moi ma clé.... j'en ai besoin.

Mais l'adorable enfant n'abandonnait pas ainsi sa proie.

— Oh! non, je la garde.

— Lucy!...

— Petit père?...

— Est-ce que nous allons recommencer?

— Non, car tu ne voudrais pas me rendre encore malade.

— Avez-vous entendu, Lucy, que les hommes de l'escorte attendent?

— Eh! bien, qu'ils attendent.

LA PRINCESSE OURIKA. — Marseille possède depuis quelques jours une jeune princesse de sang royal, qu'un long enchaînement de malheurs a fait passer du royaume lointain de ses pères dans une modeste et riante maison des allées de Meilhan. Malgré son extrême jeunesse, elle paraît conserver un vif souvenir du rang d'où elle est tombée, à en juger par la tristesse empreinte sur sa jolie figure. C'est un enfant de 12 ans, d'une figure noire comme le jais, avec une petite bouche dont les lèvres rouges comme le corail laissent voir, en s'ouvrant, des perles aussi blanches que celles du cap Comorin; elle est née à Bambara, la cité aux mille cabanes; son père régnait sur une étendue de pays aussi grande que la France, et il hésitait entre des femmes plus sveltes que des palmiers, et qui pouvaient lui chanter avec plus de raison que la Sulamite: « Nous sommes noires, mais belles. » Il y a six mois à peine que Bambara a été prise et incendiée; les femmes du roi ont été tuées, le roi lui-même n'a dû son salut qu'à la vitesse de son cheval, et tous ses enfants ont été pris et vendus à un marché sur les bords du Sénégal. Un jeune négociant de Marseille, M. R..., avait il y a un an, donné à un capitaine marin de ses amis, la commission de lui amener une petite négresse; M. R... avait oublié cette commission, mais le capitaine marin l'avait parfaitement retenue et le hasard l'ayant mis à même d'acheter cette jeune princesse, il l'a remise au négociant marseillais auquel il a conté l'histoire de la petite esclave, qu'on a appelée Ourika, en souvenir d'un roman bien connu.

Miss Grace Lock, vieille fille surnommée l'Avare, est morte au mois de février dernier à Dordford; dans le comté de Kent, en Angleterre. La privation à laquelle cette fille s'était condamnée des objets les plus nécessaires à la vie, et particulièrement de feu pendant les plus grands froids, a beaucoup contribué à hâter sa fin. L'ouverture de son testament a prouvé qu'elle était encore plus riche que ne le supposaient ses voisins. Outre des immeubles considérables dont la propriété est substituée aux héritiers du sang, elle a laissé en créances et valeurs mobilières 50,000 livres sterling (750,000 francs.) Elle en a disposé au profit de ses amis, par legs de 500 et de 1000 livres sterling.

On a vu, il y a peu de temps, dans les salles de l'école de médecine de Nancy, un fait qui se présente rarement (une fois sur 20,000 peut-être), c'est une transposition des organes de la respiration, de la circulation et de la digestion. En d'autres termes, on reconnut chez un individu que le cœur était à droite et que tout le système circulatoire, jusque dans ses détails, se coordonnait avec cette disposition; les poumons ne présentaient qu'un lobe à droite (au lieu de trois) et deux à gauche; le foie était à gauche, la rate à droite, l'entrée de l'estomac (cardia) à droite, sa sortie (pylore), le duodénum et le cœcum à gauche. Cet état, compatible, du reste, avec une parfaite santé, se présentait sur un homme bien constitué de 38 ans environ, et mort de phthisie pulmonaire.

L'Echo de l'Ouest, publié à Smyrne, rapporte, dans son numéro du 9 mars, un fait que nous ne qualifions pas, mais qui nous a paru trop curieux pour n'être pas reproduit:

« Un fait des plus remarquables excite depuis quelques jours l'attention et la curiosité publiques dans cette ville, dit ce journal. Ce fait a lieu chez deux jeunes personnes du sexe féminin, âgées de 18 à 20 ans, jouissant d'ailleurs d'une bonne santé.

Placées en même temps autour d'une table recouverte d'une toile cirée, on entend immédiatement celle-ci éprouver des craquements successifs qu'on pourrait comparer à un mouvement de dislocation; bientôt de vives commotions accompagnées de détonations assez sensibles se font entendre dans l'appartement quand les portes en sont fermées. On a vu la table en question, dégagée du point d'appui contre le mur, se mouvoir seule et comme poussée par une force répulsive, remuer et parcourir progressivement par petites secousses l'espace d'environ un pas. L'une des jeunes personnes changeant de place, le mouvement de la table prend une direction analogue; la toile cirée qui recouvre la table étant enlevée, le mouvement se ralentit sensiblement.

Tout cela s'est passé sous les yeux de plusieurs médecins respectables et de personnes recommandables par leur instruction et par leurs connaissances. Cherchant à l'expliquer, elles ont cru reconnaître jusqu'à un degré voisin de la certitude que les deux jeunes personnes dont il s'agit sont douées de la propriété d'un fluide électrique spontané à un degré inconnu jusqu'à nos jours, et qui ne pourrait se comparer qu'à la dose de la bouteille de Leyde. Chez l'une, le fluide électrique serait positif, et

— Mais ils ne peuvent pas attendre toujours.

— Dans un instant tu les laisseras entrer; mais, ajoute-t-elle en parlant très-bas, alors il sera parti.

— Parti! comment aurait-il pu sortir! il n'y a pas d'issue.

— Si.

— Où?

— La fenêtre de ton cabinet; celle-ci.

— La fenêtre? tu perds la tête.

— Tiens, tiens, écoute lui dit-elle en lui mettant sa petite main sur la bouche, tu vas fermer les yeux, comme cela, vois-tu; moi, pendant ce temps je vais aller chercher le pauvre proscrit, avec cette clé. Tu feras toujours comme si tu dormais... nous enjamberons la fenêtre, trois pieds de haut, il ne se fera pas de mal, et crac, nous sautons dans le jardin. Je me charge du reste.

— Et si l'on me demande comment il s'est évadé, que répondre?

— Tu répondras, je n'en sais rien. Tu as plus d'esprit que moi... tu diras que tu l'étais trompé; que tu avais pris l'étranger pour un autre; qu'il s'est remis en route. Quoi que tu dises ils te croiront toujours, et ils s'en iront comme ils sont venus. Heim!... dis!... Veux-tu?... Oh oui! tu veux bien, dit Lucy, en enlaçant son père de caresses; dit que tu veux, petit père...

— En ce moment sa voix était si douce, si pénétrante, qu'elle remua toutes les fibres de mon cœur. C'est ainsi sans doute qu'elle agit sur son père, car je l'entendis lui dire après un moment de silence:

— Lucy, Lucy, vous abusez étrangement de ma faiblesse et de l'empire que vous avez sur moi!

— Oh, non! je n'abuse pas, et aussitôt elle lui ferma la bouche par ses baisers.

— Tu ne sais pas ce que tu me demandes. Tu ne sais pas que les haines de parti ne pardonnent jamais. L'homme que tu veux sauver est ton ennemi mortel.

— Lui! oh, tu ne le connais pas! si tu savais comme il m'aime! avant ton arrivée, si tu l'avais vu caresser ta petite Lucy, la serrer dans ses bras!... comme tu fais!... Va je suis bien certaine que si jamais j'ai besoin de lui je le trouverai, j'en suis sûre!

En ce moment, comme si cette idée eût fait songer le farouche représentant aux brusques et inexplicables retours de la fortune qui le frappèrent

chez l'autre négatif à-peu-près au même degré, ce qui constituerait un véritable phénomène.

Voilà vraiment un vaste sujet à traiter pour la science, et que des mémoires plus développés que notre courte narration feront sans doute connaître incessamment aux académies de Paris et de Londres. En attendant, c'est de nos propres yeux que nous avons vu ces accidents si extraordinaires produits par une cause bien simple, quand elle est une fois connue, mais qui eût été plus que suffisante, il y a un siècle, pour faire brûler ces deux jeunes personnes comme sorcières et possédées du démon.

CHEMINS EN BOIS. — On lit dans un journal de Paris:

Les énormes dépenses qu'entraîne la construction d'un chemin de fer, et la nécessité de renouveler les matériaux à des époques assez rapprochées, ont fait rechercher avec ardeur, avec opiniâtreté même, s'il n'y aurait pas moyens d'arriver au même résultat de rapide communication, sans employer des matériaux aussi coûteux et aussi facilement destructibles que le fer. On a essayé le bitume avec du sable, puis avec des cailloux, et enfin avec des fragments de pierre assez gros, et on en a formé des pavés dont la résistance est démontrée par le pavage devant St.-Roch, à l'entrée des Champs-Élysées et ailleurs, on a même tenté une espèce de blocage en faisant bouillir dans le bitume des morceaux de bois et de pierres et placés pêle-mêle sur le sol. Mais ce qui a le mieux réussi ce sont les pavés de bois debout bituminés, sur l'emploi desquels M. Jarry, ingénieur civil, a adressé plusieurs mémoires à l'Académie et notamment un dernier dans la séance du 18.

Il établit dans ce mémoire que des pavés de bois de bonté réguliers, réunis par juxta position parfaite, exigent la moindre quantité d'asphalte et sous ce rapport sont moins dispendieux que le blocage. Quand on soumet les pavés de bois à une immersion momentanée dans le bitume bouillant, ils se trouvent, par ce moyen, complètement mis à l'abri de toute pourriture sèche ou humide, et il s'établit une telle coésion entre le bois et l'asphalte que ces deux matières forment un corps commun, et la légère couche de bitume, dont l'arrosage du pavé se trouve naturellement recouvert, garantit entièrement le bois de toute érosion. Cette couche, dont l'épaisseur n'est que de deux millimètres, se renouvelle trois ou quatre fois par an.

Une expérience de longues années prouve combien est grande la durée de ce mode de paver les routes. En Russie et en Moravie où l'on emploie les pavés en bois dans leur état naturel et sans l'enduit conservateur, l'asphalte, ils durent de 30 à 40 ans. On calcule qu'un chemin de fer ne dure de 7 ans sans avoir besoin d'être renouvelé en tout ou en partie. Quant à la résistance comme sol, on vient d'en avoir la démonstration dans l'essai que l'on a fait rue St.-Martin. Pendant trois mois, 4,000 voitures par jour ont passé sur ce point, et quand on a enlevé ces bois ils étaient parfaitement intacts.

Si le fait suivant est exact, il constitue une admirable découverte pour l'imprimerie et les imprimeurs:

M. Colson, graveur et fondeur de caractères à Clermont (Puy-de-Dôme), vient de prendre, dit un journal français, un brevet d'invention pour une composition dont la dureté est telle que les lettres, frappées à coups de marteau, font leur empreinte, à la manière d'un poinçon sur une planche de cuivre. M. Colson annonce que les caractères fondus avec cette matière peuvent faire un bon service pendant dix ans, et il ne coûtent pas plus cher que les caractères actuels.

Nous nous plaisons à rappeler l'attention de nos lecteurs sur l'importation du Kaïffa en France. Bien supérieur au chocolat, ce nouvel aliment d'un goût délicieux, et d'un prix peu élevé, a été approuvé par une commission médicale; il convient aux convalescents, favorise l'accroissement des enfants, guérit les gastrites, le marasme, les coliques, les irritations nerveuses et toutes les maladies de poitrine, telles que rhumes négligés, phthisie, catarrhes et toux rebelles. Comme analeptique, il rétablit les forces épuisées par l'âge ou les maladies.

Dépôts autorisés chez MM. Lafontaine, à Liège; Descortes-Gauthier, à Bruxelles; Vandeveldt, à Anvers; Cayenille fils, à Aulnoy; Vanoutrie-Pollet, à Bruges; Wauty, à Beaumont; Algrain, à Binche; Vander Espt, à Courtray; Fagot Briquet, à Couvin; Estrevenart, à Dour; Massot-Fromont, à Gand; Kasquinet, à Huy; Smout, à Louvain; A. Davitte, à Leuze; Lechen, à Luxembourg; Putsage, à Mons; Minne, à Menin; Démare, à Namur; Limaige, à Peruwézel; Roy, à Renaix; Carotte, à Tournay; Etienne, à Verriers. — Ils délivrent gratis le Traité du Kaïffa ou Mémoire sur l'art de prolonger la vie et la santé, suivi de conseils hygiéniques pour tous les âges et tous les tempéramens. Broch. de 32 pages.

Le collège des bourgmestre et échevins:

Informe qu'une place de 1<sup>er</sup> secondant est vacante à l'école primaire de l'ouest.

Ceux qui ont des titres à faire valoir pour cet emploi, sont priés de les adresser audit collège.

Liège, le 25 mars 1859. Le président, J. J. Tilman.

quelques mois plus tard, et qu'il se fût attendu, non sur son avenir sans doute, mais sur celui de sa fille, il lui dit:

— Tu le veux?... Eh bien, va: sauve ton proscrit; mais hâte-toi.

Lucy poussa un cri de joie, un cri qui annonçait le triomphe qu'elle venait de remporter sur ce cœur inflexible qui ne s'ouvrait que pour elle. Elle glissa des genoux de son père, s'avança sur la pointe du pied jusqu'à la porte du boudoir, mit la clé dans la serrure le plus doucement qu'elle put. La porte s'ouvrit une seconde fois.

— Viens bien vite, me dit-elle à voix basse. Ils sont là, mais je vais te conduire.

Je ne savais si j'étais éveillé, ou si c'était un rêve. Je me laissai faire, et je suivis mon ange libérateur. En traversant le fatal cabinet, je me trouvai face à face avec Lebon. Il avait dépoilé le père: le républicain seul était là. Son air était dur comme sa voix.

— Ma fille t'a sauvé, me dit-il, mais je ne veux pas qu'elle soit sauvé à demi. Tiens, prends ce sauf-conduit, que je destinai à un autre usage: tu y mettras ton nom et ton signalement; il suffira pour te faire gagner la frontière. Tu peux te flatter d'être le premier aristocrate qui soit échappé vivant des mains de Lebon; mais, crois-moi, n'y reviens pas.

Après cette laconique harangue, il me montra la fenêtre ouverte. Sans dire mot, je sautai dans le jardin avec Lucy qui ne me quittait pas plus qu'une mère ne quitte son enfant. Le jour commençait à tomber; nous arrivâmes en silence jusqu'à la petite porte du parc qui donnait sur la campagne et par laquelle j'étais entré la veille dans cette redoutable maison. Là, il fallut enfin me séparer de ma petite bienfaitrice.

— Adieu, me dit-elle, avec un soupir étouffé et en pleurant.

— Adieu, chère... je ne pus achever, car je pleurais aussi.

— Tu ne m'oublieras pas?

— Jamais!

— Moi, je penserai toujours à toi! à toi; toujours!...

En ce moment, nous entendîmes un léger bruit, Lucy me poussa dehors; la porte du parc se ferma, et je m'éloignai rapidement dans l'ombre. Muni du précieux sauf-conduit, je n'eus pas de peine à gagner Calais, et bientôt je touchai le sol de l'Angleterre.

Je n'ajamais revu Lucy, je ne sais même si elle existe encore. Depuis bien des années se sont écoulées, bien des amours ont passé; mais je n'ai jamais oublié cet amour d'enfant.

PIERRE ET PAUL.

ETAT-CIVIL DE LIEGE. DU 25 MARS.

**Naissances:** 15 garçons, 8 filles.  
**Décès:** 5 garçons, 2 filles, 1 homme, 4 femmes, savoir:  
 Auguste Coddens, âgé de 21 ans, soldat au 5<sup>e</sup> régiment de ligne, célibataire. — Marie-Hélène Paulus, âgée de 87 ans, brodeuse, hébergement St-Christophe, veuve de Jean-François Devillers. — Marie-Marguerite Postula, âgée de 70 ans, sans profession, rue Verthois, veuve de Gilles Demet. — Anne-Jeanne Simonis, âgée de 52 ans, domestique, rue Sœurs-de-Basque, épouse de Hubert Pahot. — Jeanne Brasseur, âgée de 27 ans, domestique, rue Basse-Wez.

**Du 26. — Naissances:** 6 garçons, 5 filles.  
**Décès:** 2 garçons, 1 fille, 2 hommes, savoir:  
 Anne-Marie Lardot, âgée de 67 ans, journalière, rue Grande-Bèche, épouse de Et. François. — Marie-Catherine Hubert, âgée de 52 ans, sans profession, rue des Écoliers, veuve d'Arnold Hohon.

**Du 27. — Naissances,** 4 garçons, 2 filles.  
**Décès:** 3 garçons, 2 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir:  
 Jacques Bolle, âgé de 75 ans, domestique, à Angleur, veuf de A. C. Sauvage. — Servais François Dieudonné Dupont, âgé de 38 ans, cultivateur, faubourg Vivegnis, époux de Marie Catherine Sauvage. — Marie Anne Delarge, âgée de 50 ans, journalière, faubourg St. Léonard.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 31 mars, la première représentation de LÉONCE, ou Propos de Jeune Homme, comédie vaudeville en 5 actes.  
 La quatrième représentation du PÈRE DE LA DÉBUTANTE, vaudeville en cinq actes.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

Les CHARRETIERS qui déposeront des DECOMBRES au jardin du CASINO, au Beau-Mur, recevront 35 centimes par charretée. 562

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M<sup>TE</sup> DUBARLE,

PEINTRE EN BATIMENS ET DÉCORS,

Vient de transférer son domicile rue des Carmes, N° 14, maison joignant l'hospice de la Maternité. 547

L'ENSEIGNEMENT DE MUSIQUE de M. MIGETTE, professeur, est transféré Cour des Mineurs, n. 79, pour cause d'agrandissement.

Il continue d'ACORDER LES PIANOS par abonnement, et se charge de leur réparation. 535

Les D<sup>elles</sup> HUBIN ont l'honneur d'annoncer que, à dater du premier Avril prochain, voulant donner plus d'extension à leur PENSIONNAT, cet établissement SERA TRANSFÉRÉ dans une superbe maison, avec grande cour, plusieurs jardins, salle de bain, etc., à Liège, rue Agimont, n° 115.

80,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

Nous, juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège (Belgique), invitons le sieur Félix Charles Auguste CALVET, absent, ci-devant fourrier au premier régiment de chasseurs à pied, à se présenter devant nous, dans le plus bref délai, en personne ou par fondé de pouvoirs, pour être mis en possession de la succession de son père.  
 A Liège, le 21 mars 1859. CHOKIER. 529

A LOUER POUR LE 24 JUIN PROCHAIN,

Une Grande Maison,

Pouvant être divisée en trois habitations distinctes, sises place devant St.-Paul, n° 56 ancien.  
 S'adresser à la maison voisine, n° 55, tous les jours de neuf à onze heures du matin. (Dimanches et fêtes exceptés.) 531

VENTE DE FUTAIE.

MERCREDI, 5 AVRIL 1859, à 10 heures du matin,

M. RICHARD-LAMARCHE fera VENDRE, dans ses propriétés de Fanson et d'Avans, situées près d'Aywaille, une quantité considérable de BEAUX MARCHÉS de Chêne, de toutes dimensions et longueurs, propres à tout usage. Une allée d'environ 200 ormes, d'une belle grosseur; une quantité de Frênes, Peupliers et Hêtres des plus fortes dimensions.  
 La vente aura lieu aux pieds des arbres et A CRÉDIT. 288

VENTE

D'IMMEUBLES.

AUX ENCHÈRES.

La VENTE de DEUX CORPS de BATIMENS, jardins, prairie et vignoble situés à Flémalle-Grande, et d'une PIÈCE DE TERRE sise Campagne de Jemeppe, n'ayant pu avoir lieu au jour précédemment annoncé,

EST FIXÉE AU LUNDI 1<sup>er</sup> AVRIL 1859,

à dix heures du matin,

en la demeure du sieur Mathieu KIXON, cabaretier audit Flémalle-Grande.

Le cahier des charges est déposé chez M. le juge-de-paix à Flémalle-Grande, ainsi qu'en l'étude de M<sup>e</sup> FRAIKIN, notaire à Chokier. 538

ODONTINE

Composée par M. PELLETER, professeur à l'école de pharmacie de Paris, inventeur du Sulfate de Quinine.  
 Ce nouveau dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables, joint à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie. L'ELIXIR donne à la bouche une fraîcheur des plus agréables.  
 A LIÈGE, chez M<sup>me</sup> ANNÉ-JANSSON.

AVIS IMPORTANT

POUR LA TOILETTE.

SEUL DÉPOT A LIÈGE, chez M. BACHA, pied du Pont-d'Ile, des articles de parfumeries, Cosmétiques et secrets de toilette de la maison ROUSSEAU et compagnie, Galerie-Vivienne, à Paris. Cette ancienne maison, si généralement et si avantageusement connue, conserve toujours et voit s'accroître sans cesse la réputation qu'elle s'est acquise pour la supériorité de ses articles, tant pour la teinture des cheveux que les autres cosmétiques indispensables à la toilette; elle se recommande surtout à la préférence de ces nombreuses pratiques par le perfectionnement des articles suivants:  
 1. L'EAU DORÉE, fruits de longues recherches, résultat garanti par de nombreux essais; elle teint d'une manière indélébile, sans préparation ni inconvénients, les cheveux en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais, et ne salit ni le linge, ni les chapeaux. Par suite d'amélioration dans la fabrication, le prix est réduit à 5 francs les deux flacons.  
 2. La POMMADE GRECQUE, dont l'effet est d'éviter immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir et de tomber, et les fait réellement croître en peu de temps.  
 3. L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage et des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau.  
 4. La CRÈME et L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.  
 5. La PÂTE CIRCASSIENNE, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.  
 6. L'EAU DE ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse.  
 7. EAU DE CHEVALIERS, précieux odontalgique pour détruire la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave, elle blanchit admirablement les dents sans en offenser l'émail. (Les autres articles restent à 6 francs, avec remise lorsqu'on en prend plusieurs.)  
 On trouve au même dépôt les petites OREILLES CORNETS, instrument acoustique fort léger, à l'usage des personnes sourdes, qui tient seul sur la tête, et rend tout de suite à l'ouïe toute sa finesse.

PRIX FIXE: 20 FRANCS.

NOTA. — Malgré un ressemblance de noms occasionnée par la parenté, la maison ROUSSEAU et C<sup>e</sup> déclare qu'elle est entièrement étrangère à celle de M<sup>me</sup> MA, Palais-Royal, et que leurs produits ne sont aucunement les mêmes.

Avis pour surenchérir.

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 26 mars 1859, il a été adjugé

DEUX MAISONS DE COMMERCE,

situées à Liège, rue pied du Pont des Arches, l'une portant le n° 956, au prix de 8,000 francs en sus de neuf rentes important annuellement 366 frs. 77 c., et l'autre n° 955 au prix de 9,100 francs.

Et qu'on peut dans les dix jours de la VENTE, SURENCHÉRIR l'une ou l'autre de ces deux maisons d'un vingtième. S'adresser audit notaire. 561

VENTE CONSIDÉRABLE

DE FUTAIE

JEUDI 4 et VENDREDI 5 AVRIL 1859,

Mrs. Collignon et Henault, feront VENDRE à l'enchère, dans leur bois nommé Chant d'Oiseau, situé commune de Landenne sur Meuse, canton de Héron :

UNE GRANDE QUANTITÉ

DE gros Chênes, de Hêtres

ET D'AUTRES BOIS,

remarquables par leur belle qualité et leur élévation, croissant dans une partie dudit bois d'où le transport est facile.

Cette vente, qui aura lieu au pied des arbres, sera commencée le premier à midi, et le second à 10 heures du matin.

A CRÉDIT, moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 550

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

TRAITE TOUTES LES MALADIES DE LA BOUCHE.

On trouve chez lui une POUDRE et une LIQUEUR pour calmer les DOULEURS DE DENTS, les entretenir constamment propres, et pour neutraliser la mauvaise odeur que les différentes affections de la bouche peuvent faire naître. Ces préparations ont reçu et reçoivent journellement l'approbation des médecins et des chirurgiens-dentistes les plus instruits. PRIX: 2 francs la boîte, et 2 francs le flacon.  
 Il reçoit, pour opérations et consultations, tous les jours, de huit heures du matin à quatre, quai de la Sauvenière, n° 50.

A VENDRE

BEAU BILLARD

En BOIS de CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

Le 2 AVRIL 1859, à dix heures du matin,  
 M<sup>e</sup> RENOUZ, NOTAIRE A LIÈGE,  
 EXPOSERA EN VENTE PUBLIQUE,  
 en son étude rue du Pot-d'Or,

LES BIENS

CI-APRÈS :

- 1<sup>o</sup> Une MAISON NEUVE de dix pièces, avec petit jardin, sise à Liège, rue Grétry, 8, mise à prix. Frs. 18,000
  - 2<sup>o</sup> Un EMPLACEMENT adjacent de 400 mètres propre au commerce ou pour agrandir la dite maison, mise à prix. 5,000
  - 3<sup>o</sup> Un second EMPLACEMENT au même lieu, propre à bâtir, de 190 mètres, ayant 8 m. 55 cent. de façade, mise à prix. 4,000
  - 4<sup>o</sup> Une BELLE MAISON de campagne avec jardins, cour, remises, écuries, etc., sise à Louveigné, (3 lieues de Liège à Spa et à Verriers, 3/4 de lieue du tracé du chemin de fer), mise à prix. 16,000
  - 5<sup>o</sup> Un VERGER sis au même lieu de 47 ares 10 centiares, mise à prix. 5,000
  - 6<sup>o</sup> Un BOIS dit le Voué, même commune, de 80 ares 20 centiares, mise à prix. 12,000
  - 7<sup>o</sup> Une FERME, même commune, de 15 bonniers et demi, au fermage de 350 francs en sus des contributions foncières, mise à prix. 17,000
- Il y aura grandes facilités pour les paiements et réunion des lots 1 avec 2 et n° 4 avec n° 7. 228

A LOUER

POUR EN JOUIR PRESTEMENT,

UNE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec remise, écurie, jardin entouré de murailles, bosquet et autres dépendances, située à SAIVE, à une demi lieue de la station du chemin de fer à Waremme.

S'adresser, pour obtenir tous renseignements, à Maître JAMOULLE, notaire à Faime, commune de Celles. 509

BOURSES.

PARIS, LE 26 MARS.

5 p. c. . . . .	80 60	Mutualité. . . . .	—
4 p. c. . . . .	102	Act. Réunies. . . . .	—
5 p. c. . . . .	109 13	B. c. d'Anvers. . . . .	—
Act. de la Banque. . . . .	2645	Dette active. . . . .	31
Ob. de la v. de Par. . . . .	1185	Passive. . . . .	4 7/8
Emp. belg. . . . .	105	Emp. romain. . . . .	103
Soc. générale. . . . .	—	Naples. . . . .	100 50
B. de Belg. . . . .	7 5/8	Empr. port. 5 p. c. . . . .	—

LONDRES, LE 25 MARS.

5 % consolidés. . . . .	92 7/8	Différées. . . . .	8 7/8
Belg. 1852. . . . .	102 1/2	Passives. . . . .	4 7/8
Hor. Dette active. . . . .	55 5/4	Russie. . . . .	—
Portug. 5 p. c. . . . .	—	BRESIL. . . . .	79 1/4
Id. 5 p. c. . . . .	21 1/2	MEXICAINS 6 p. c. . . . .	—
Esp. Emp. 1854. . . . .	20 1/8 19 7/8		

AMSTERDAM, LE 26 MARS.

Dette active. . . . .	54 7/8	Espagne. Ardoin. . . . .	17 7/16 17 5/8
5 p. c. . . . .	100 5/4	D. diff. 1850. . . . .	9
Billet de chang. . . . .	27 1/8	» » 1855. . . . .	—
Synd. d'am. . . . .	94 5/4	» » Passive. . . . .	5
» 5 1/2 % . . . . .	79 1/4	Portugal. E. 5 % . . . . .	—
Soc. de Commerce . . . . .	179	Naples. Cert. Fal. . . . .	92 1/2
Ch. de fer. d'Amst. . . . .	—	Russe. H. et Comp. . . . .	104 7/8
» de Rotterdam. . . . .	—	» 1828—1829. . . . .	105
Prusse L. 1852. . . . .	125 1/4	» C. c. Hope. . . . .	98 1/8
Autriche. Métall. . . . .	102 7/8	» Ins. gr. liv. . . . .	70 7/16
Bresil. Emp. . . . .	78 1/4	Pologne. L. 500 fl. . . . .	118 1/2

ANVERS, LE 27 MARS.

Anvers. Dette act. . . . .	104	A Prusse. Em. à Berl. . . . .	125 5/4
» Dette diff. . . . .	50 1/2	A Naples. Cert. Fal. . . . .	95 1/2
Emp. de 48 milli. . . . .	100 5/8	P Et. R. Levée 1852. . . . .	100 5/4
» de 50 milli. . . . .	92 et	P Cert. à A. 1854. . . . .	99 1/8
Hollande. Det. act. . . . .	—		
» Rente ren. . . . .	—		
Autriche. Métalliq. . . . .	107 1/4		
Lois de fl. 100. . . . .	—		
» fl. 250. . . . .	474		
» fl. 500. . . . .	814		
Polog. Lois fl. 500 . . . . .	118		
» fl. 500 . . . . .	159 1/4		
Bresil. E. L. 1854. . . . .	78 1/2		
Espagne. Ardoin. . . . .	47 5/8 et		
Dette passive 1854. . . . .	—		
» différée. . . . .	—		
Danemar. E. Not. . . . .	96		
Dito à L. . . . .	74		

CHANGES.

Amsterd. C. jours . . . . .	1/4 0/0
Id. 2 mois. . . . .	—
Rotterd. C. jours. . . . .	1/4 0/0
Id. 2 mois. . . . .	—
Paris. C. jours. . . . .	1/8 av
Id. 2 mois. . . . .	5/8 1/2 p
Londres. C. jours. . . . .	59/5
Id. 2 mois. . . . .	59/5 1/2
Francfort. C. jours . . . . .	56 1/16
Id. 3 mois. . . . .	56 5/8
Bruxelles et Gand. . . . .	1/4 p.

BRUXELLES, LE 27 MARS.

Dette active 2 1/2 . . . . .	55 1/2	Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. . . . .	100 5/8 et	P Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	—	A Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 milli. . . . .	91 5/8	A Mutualité. . . . .	107 1/2
Id. de 57 mil. . . . .	71 1/4	A S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). . . . .	—	A Moneaux. . . . .	—
Act de la Soc. G. . . . .	775	Act. Réunies. . . . .	—
Emp. de Paris. . . . .	1640	Act. Borinage. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	125	Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	69 1/2	A Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	101 1/2	Lits de Fer. . . . .	100
Hauts-Fourneaux. . . . .	—	Luxembourgeois	—
Banque Foncière. . . . .	94	Civile. . . . .	—
Idem. . . . .	99	A Nerve. . . . .	—
Fleuli. . . . .	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu. . . . .	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclissin. . . . .	—	Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	191	Holl. Dette active.	—
Levant du Fleuli. . . . .	—	Losrenten inscrit.	—
Ougrée. . . . .	—	Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longcham. . . . .	—	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoin.	47 1/4
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	—
Chatelneau. . . . .	—	Différée de 1850.	—
Verreries. . . . .	—	Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—
Verrerie de Charl. . . . .	—	Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance. . . . .	—	Bome. E. de 1854.	100 1/2

VIENNE, LE 18 MARS.

Métalliques 5 p. c., 106 7/8. — Actions de la Banque 1480.